

REGLEMENT DE JEU
Disney Chills – Dessine ton Cauchemar

ARTICLE I : ORGANISATEUR

HACHETTE LIVRE – Département Hachette Romans, société anonyme au capital de 6.260.976 euros, 58 rue Jean Bleuzen – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 602 060 147, (« l'Organisateur »), organise le présent Jeu (« le Jeu »).

ARTICLE II : ACCEPTATION

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,

- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR :

- LE SITE LECTURE-ACADEMY
- LA PAGE FACEBOOK® A LA PAGE [HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/HACHETTEROMANSOFFICIEL/](https://www.facebook.com/HACHETTEROMANSOFFICIEL/)

ARTICLE III : PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique **de moins de 12 ans** résidant en France métropolitaine, à l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d'une personne mineure non émancipée doit se faire avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

Les participants mineurs et leurs représentants légaux devront joindre à leur participation l'autorisation annexée au présent règlement.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.

Le Jeu débute le **05 octobre** et s'achève le **31 octobre 2020**.

Il n'est accepté qu'une seule participation par personne, l'Organisateur pouvant procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à informer les participants de l'exercice de vérifications les concernant et de leur exclusion subséquente.

Pour participer au Jeu les participants doivent envoyer leurs bulletins de participation sur papier libre à l'adresse suivante, seule l'adresse du cachet de la poste faisant foi :

Hachette Romans
Concours Disney Chills
58 rue Jean Bleuzen
92178 Vanves

Accompagné du dessin tel que décrit ci-dessous et réalisé selon les modalités visées ci-dessous.

Les informations suivantes doivent être précisées :

- nom,
- prénom,
- date de naissance,
- adresse email

Toute participation non transmise à l'Organisateur conformément au Règlement ne sera pas prise en compte.

ARTICLE IV : MODALITES

Le Jeu consiste en la réalisation d'un dessin représentant l'enfant participant

et un méchant Disney sur le même principe que les illustrations de couvertures des livres de la série Disney Chills (la liste complète des méchants Disney est disponible ici et respectant les contraintes suivantes :

- format A4 maximum
- support papier en couleur, toute technique acceptée

Toute participation de mineur non accompagnée de l'autorisation de ses représentants légaux ne peut être prise en compte.

Les participants garantissent que les œuvres soumises sont originales et ne portent pas atteinte à des droits de tiers : droit d'auteur, de marque, à l'image, au nom, vie privée, injure, diffamation, etc.

Les participations reçues seront postées sur le groupe Facebook Hachette Romans et soumises au vote des abonnés audit groupe.

Parmi l'ensemble des participations ayant reçues le plus de vote, 3 gagnants seront désignés par un jury composé de l'équipe Hachette Romans

Les critères permettant de désigner les gagnants sont :

- respect du thème,
- originalité,
- qualité graphique.

Les prix seront envoyés par courrier aux gagnants

ARTICLE V : LOTS

Les lots mis en jeu sont :

1er prix :

- Une entrée au parc Disneyland Paris pour 4 personnes (deux adultes, deux enfants) d'une valeur de 342€TTC

Les places seront envoyées par courrier au gagnant

Les frais de transport pour accéder audit ne seront pas pris en charge par l'Organisateur ainsi que les frais divers (repas, logement, achats divers, etc...).

- Les 2 tomes de la collection Disney Chills déjà parus «Mefie-toi des ombres» et «Le Pacte de la sorcière » d'une valeur unitaire de 13,90€TTC

2^{ème}

prix :

- L'illustration gagnante refaite au format A4 par David Gilson, l'illustrateur des couvertures des Disney Chills d'une valeur de 500€TTC

Toute reproduction ou commercialisation de l'illustration réalisée par David Gilson est strictement interdite.

- Les 2 tomes de la collection Disney Chills déjà parus «Mefie-toi des ombres» et «Le Pacte de la sorcière » d'une valeur unitaire de 13,90€TTC

3^{ème} prix :

- Les 2 tomes des Disney Chills déjà parus intitulés «Mefie-toi des ombres» et «Le Pacte de la sorcière » d'une valeur unitaire de 13,90€TTC

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des lots à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des lots augmente, le gagnant n'a pas à sa charge la différence de prix.

Les lots sont non cessibles, nominatifs, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange.

ARTICLE VI : INFORMATION

L'annonce des gagnants est effectuée sur

- le Site Lecture Academy
- et/ou la page Facebook®

mentionné(s) à l'Article II à compter du 9/11/2020

Seuls les gagnants sont informés et il n'est adressé aucun appel téléphonique, courrier postal ou email aux participants qui n'ont pas gagné.

Les gagnants sont informés par l'Organisateur par email des modalités de remise de leur lot auxquelles ils devront se conformer pour en bénéficier. Si dans un délai de 15 jours après l'envoi de cet email, les gagnants ne confirment pas par retour (i) leur acceptation du lot et (ii) des modalités précitées, ils sont définitivement considérés comme renonçant à leur lot. De

même, tout lot retourné par *La Poste* ou le prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

ARTICLE VII : RESPONSABILITES

LE DEROULEMENT DU SEJOUR DES GAGNANTS SE FAIT SOUS LEURS SEULES RESPONSABILITES, CE QUE LES GAGNANTS ACCEPTENT SANS RESERVE. A CE TITRE, L'ORGANISATEUR RECOMMANDE DE CONTRACTER TOUTE POLICE D'ASSURANCE ADAPTEE AU SEJOUR.

LES GAGNANTS ACCEPTENT QUE LE DEROULEMENT DE LEUR SEJOUR EST SOUMIS AU RESPECT DE CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DES PRESTATAIRES INTERVENANT (EN CE COMPRIS NOTAMMENT CELLES DE LA SOCIETE DISNEYLAND PARIS), ET QUE LE NON-RESPECT DESDITES CONDITIONS PEUT ENTRAINER LA NON JOUISSANCE DE LEUR LOT SANS POUVOIR METTRE EN CAUSE LA RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR A CET EGARD.

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU POUR TOUTE RAISON ET SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURES ET DE VALEURS COMMERCIALES SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUES NATURES EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE *LA POSTE* OU DE TOUT PRESTATAIRE DE SERVICE SIMILAIRE TIERS.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

ARTICLE VIII : DONNEES

Les caractéristiques des traitements réalisés dans le cadre de la participation au Jeu sont les suivantes :

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataire /Responsable	Base légale	Conservation	Transferts hors UE
Participer au Jeu	Dans tous les cas - nom, - prénom, - date de naissance, - adresse email	Destinataire : Hachette Livre Responsable : Hachette Livre	Votre consentement	Durée du Jeu + 1 mois à compter de sa clôture	Pas de transfert
	Si participant mineur Mail				
Annoncer le gagnant	Prénom				
Recevoir les gains du Jeu	Nom Prénom adresse postale			Durée du Jeu + 1 an à compter de sa clôture	Pas de transfert

L'Organisateur a désigné un *Data Protection Officer* :

Hachette Livre – DPO
58 rue Jean Bleuzen C70007
92178 Vanves cedex

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit

d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante :

Hachette Romans
Concours Disney Chills
58 rue Jean Bleuzen
92178 Vanves

Ils peuvent saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent le cas échéant que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

Article IX : PROPRIETE

La reproduction et la représentation des éléments du Jeu, de la page *Facebook®* ou du site visé(s) à l'Article III sont interdites.

Article X : DROIT – JURIDICTION

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation doit être adressée au plus tard 30 jours après la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante :

Hachette Romans
Concours Disney Chills
58 rue Jean Bleuzen
92178 Vanves

A défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.

Annexe 1 : Liste des méchants Disney

Amos Slade (Rox et Rouky)
Tante Sarah & Si et Am (La Belle et le Clochard)
Capitaine Crochet (Peter Pan)
Cruella de Vil (Les 101 Dalmatiens)
Doctor Facilier (La Princesse et la Grenouille)
Edgar Balthazar (Les Aristochats)
Frollo (Le Bossu de Notre-Dame)
Gaston (La Belle et la Bête)
Hades (Hercule)
Le Borgne (1001 Pattes)
Jafar (Aladdin)
Lady Tremaine & Anastasie et Javotte (Cendrillon)
Medusa (Bernard et Bianca)
Madame Mim (Merlin l'enchanteur)
Maléfique (La Belle au bois dormant)
Mère Gothel (Raiponce)
Percival C. McLeach (Bernard et Bianca au pays des kangourous)
Le Prince Jean & Le Sheriff de Nottingham (Robin des bois)
La Reine Grimhilde (Blanche-neige et les sept nains)
La Reine de coeur (Alice au pays des merveilles)
Ratcliffe (Pocahontas)
Ratigan (Basile détective privé)
Scar (Le Roi Lion)
Shan Yu (Mulan)
Shere Khan & Kaa (Le Livre de la jungle)
Sid Phillips (Toy Story)
Stromboli (Pinocchio)
Ursula (La Petite Sirène)
Yzma (Kuzco l'empereur mégalo)

Annexe 2 : Formulaire d'autorisation parentale

Je soussigné(e) :

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Père/Mère /tuteur de

.....

Autorise mon fils/ma fille (Prénom et Nom de l'enfant):.....

Né(e) le :...../...../.....

à participer au concours : «Dessine ton cauchemar» organisé par Hachette Romans ouvert dès maintenant jusqu' au 31 octobre 2020 inclus .

J'atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement dudit concours téléchargeable à l'adresse <http://www.lecture-academy.com>

En acceptant le règlement et en signant la présente autorisation, je reconnais et accepte expressément la participation de mon enfant au jeu concours « dessine ton cauchemar ».

J'autorise Hachette Romans à exploiter et diffuser le dessin présenté par mon enfant dans le cadre de sa participation au jeu concours sur tous supports officiels du jeu concours, à savoir :

- Le site internet <http://www.lecture-academy.com>

- La page Facebook de Hachette Romans

<https://www.facebook.com/hachetteromansofficiel/>

J'autorise également la diffusion de l'œuvre à des fins de communication sur tous supports.

Fait à

Le.....

Signature du responsable

Nous vous remercions de joindre ce document au courrier contenant le dessin réalisé par l'enfant.

A défaut, la participation de l'enfant ne sera pas retenue.